



Palézieux, le 19 novembre 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 16/07 concernant une demande de crédit complémentaire pour la pose d'un câblage informatique au centre scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 20 juin 2007, le Conseil communal prenait les décisions :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un câblage informatique et fourniture de bornes au centre scolaire.
2. D'accorder à cet effet le crédit de fr. 15'000.—.
3. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Les travaux en question ont été réalisés dans le courant de l'été 2007 et cet investissement s'est avéré légèrement supérieur au devis initial, soit de fr. 16'990.90.

Cette différence s'explique par des choix techniques qui ont été retenus durant la réalisation des travaux et par l'équipement de deux classes supplémentaires. Ainsi donc, c'est maintenant l'entier des classes qui est équipé.

Etant donné que le montant de l'investissement accordé initialement a été dépassé, la Municipalité n'a pas d'autre choix que de vous présenter une demande de crédit complémentaire de fr. 1'990.90 afin d'être en adéquation par rapport à la législation.

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer l'entier du crédit (fr. 16'990.90) relatif à ce projet et il ne sera pas nécessaire de passer par un emprunt. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier sera amorti en 30 ans à raison de fr. 567.— env. par année à partir de l'exercice 2008.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

./.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 16/07 du 19 novembre 2007,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'accorder à la Municipalité le crédit complémentaire de fr. 1'990.90 pour la réalisation des travaux de pose d'un câblage informatique et fourniture de bornes au centre scolaire.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Tailens

Jean-Daniel Graz

